

Contraception d'urgence

Fiche conseil sur la contraception d'urgence orale

La délivrance de la « pilule du lendemain » est réalisée en pharmacie dans 95 % des cas. Cette fiche permet de répondre aux questions les plus couramment posées au comptoir.



Quand une contraception d'urgence est-elle nécessaire ?

Elle s'impose après tout rapport sexuel non ou mal protégé pour éviter une grossesse non désirée : rapport sans préservatif ou avec préservatif défectueux ou mal utilisé, oubli de pilule (retard de prise de 12 h et plus pour une pilule estro-progestative et de 3 h et plus pour une pilule microprogestative), en cas de retrait trop tardif lors de l'usage de la méthode de retrait...

La contraception d'urgence peut se prendre à tout moment du cycle. Il existe toujours un risque de grossesse après un rapport non protégé, même pendant les règles.

Quelles sont les précautions à prendre avec ce traitement ?

Après la prise de la pilule du lendemain, il est absolument nécessaire en cas de nouveaux rapports d'utiliser des préservatifs jusqu'à la survenue des règles. En effet, la contraception d'urgence n'agit que pour le rapport qui a eu lieu avant la prise du comprimé.

Par ailleurs, si des vomissements surviennent dans les 3 heures après la prise d'un comprimé, il est nécessaire d'en prendre un autre.

En cas d'oubli de pilule, faut-il continuer à la prendre ?

Les recommandations de l'Anaes (décembre 2004) précisent la conduite à tenir en cas d'oubli de pilule.

Si l'oubli est > 3 h pour une pilule microprogestative* ou > 12 h pour une pilule combinée :

- La femme doit prendre immédiatement le comprimé oublié et poursuivre la prise de la pilule normalement jusqu'à la fin de la plaquette (même si 2 comprimés doivent être pris le même jour).
- En cas de rapport dans les 5 jours précédant l'oubli, il faut, en plus, utiliser le plus vite possible une contraception d'urgence.
- L'utilisation d'un préservatif est nécessaire en cas de rapport dans les 7 jours suivant la reprise de la plaquette en cours.
- Lorsque l'oubli se produit pendant la 3^{ème} semaine de la plaquette, la femme doit prendre la plaquette suivante sans respecter l'interruption de 7 jours (au besoin, jeter les comprimés inactifs correspondant à cet intervalle libre).

* Sauf mention spéciale de l'AMM.

Quand peuvent survenir les règles après la prise de la contraception d'urgence ?

Ces dernières surviendront dans la grande majorité des cas à la date prévue mais parfois, un peu plus tôt ou un peu plus tard. À partir d'un retard de 5 jours par rapport à la date présumée des règles, il est nécessaire de faire un test de grossesse et de consulter un médecin. S'il y a un doute sur la date des règles, parce que la femme a des cycles irréguliers, le test de grossesse doit être effectué 3 semaines après le rapport à risque.

Est-il normal d'avoir de petits saignements après la prise de la pilule du lendemain ?

Ces saignements sans gravité, généralement peu abondants, ne durent que quelques jours et ne doivent pas être confondus avec les règles. Toutefois, ils ne permettent pas de présager de l'efficacité de la contraception d'urgence.

Quels sont les moyens de contraception d'urgence orale disponibles en pharmacie ?

La contraception d'urgence orale de première génération (progestatif seul) agit en inhibant ou retardant l'ovulation⁴. Elle est d'autant plus efficace que la prise est proche du rapport sexuel non protégé. Passées les 72 h, sa prise n'est plus indiquée.

Il existe aujourd'hui une alternative efficace jusqu'à 5 jours après le rapport sexuel non ou mal protégé. Cette nouvelle contraception d'urgence orale peut être suggérée à la patiente. Cependant, elle n'est disponible que sur ordonnance, n'est pas remboursée et ne peut faire l'objet d'une délivrance anonyme et gratuite aux mineures, contrairement à celle de première génération.

Quelle que soit la molécule utilisée, la contraception d'urgence ne protège ni contre le Sida ni contre les IST. Son usage ne dispense pas de prendre les précautions d'usage, en particulier l'utilisation d'un préservatif jusqu'au retour des règles suivantes. Elle ne doit en aucun cas remplacer une méthode de contraception régulière.

⁴ ICEC-FIGO - Statement on Mechanism of Action (October 2008).